



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****165^e session**

Genève, 6 (après-midi), 7 et 9 (matin) février 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

**Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe
et d'autres organismes des Nations Unies
intéressant le Groupe de travail****Stratégie et plan d'action du Groupe de travail des problèmes
douaniers intéressant les transports – Alignement
des travaux du Groupe de travail sur la stratégie
du Comité des transports intérieurs****Rectificatif****Page 3, paragraphe 9***Lire comme suit :*

9. Sur ces 60 instruments, 17 relèvent de la compétence du Groupe de travail. Parmi eux, deux ne sont pas encore entrés en vigueur¹, un est administré par l'Organisation mondiale des douanes (OMD)², et six sont devenus obsolètes ou semblent avoir été supplantés par des textes plus récents, même si le Groupe de travail a estimé qu'ils devaient être conservés au motif qu'ils avaient très bien pu servir de base à l'élaboration d'instruments plus récents et restaient donc utiles³.

¹ Convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer sous le couvert de lettres de voiture SMGS (Genève, 9 février 2006) ; Convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs, les bagages et les bagages non accompagnés dans le cadre du transport ferroviaire international (Genève, 22 février 2019).

² Convention douanière relative aux conteneurs (2 décembre 1972).

³ Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme (1954) ; Protocole additionnel à la Convention sur les facilités douanières en faveur du tourisme (1954) ; Convention TIR (1959) ; Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée (1952) ; Convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux marchandises transportées par voie ferrée (1952) ; Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP (1958).

